

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le 4 juillet à 20 heures, le Conseil municipal de la Commune d'Ornon dûment convoqué le mercredi 26 juin 2019, s'est réuni en Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Madame le Maire, Nicole FAURE.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 7

Serge ARLOT, Andrée BOCQUERAZ, Nicole FAURE, Julien FIAT, Monique FIAT, Gilles GUINARD, Marcel RUINAT

Absents excusés : 3

Michel BRUN

Morgan FAURE

Émilie SALVI

Procurations : 2

Michel BRUN, procuration à Nicole FAURE

Morgan FAURE, procuration à Julien FIAT

Votants : 9

Andrée BOCQUERAZ a été élue secrétaire de séance.

Délibération n°20190702-07 : Convention de financement de l'ULIS de Vizille

Madame le Maire présente au Conseil municipal le courrier et la convention adressés par l'établissement ULIS de Vizille, relatifs à la scolarisation d'une élève dont le domicile des parents est à Ornon. Il y est rappelé que conformément à la circulaire n°89-273 du 25 août 1989, la Commune de Vizille est habilitée à demander une participation financière aux communes d'origines des élèves fréquentant la classe ULIS.

Pour l'année scolaire 2017-2018, cette participation s'élève à 1 198,14 €.

Le **Conseil municipal**, après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

approuve la convention présentée,

autorise Madame le Maire à signer cette convention,

et **charge** Madame le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
au registre sont les signatures,
pour expédition conforme.*

Le Maire,
Nicole FAURE